

SOCIÉTÉ HISTORIQUE RÉGIONALE
DE VILLERS-COTTERÊTS

Le Valois ruiné à la fin de la Guerre
de Cent Ans
et les mesures de repopulation
prises par Charles d'Orléans
à son retour de captivité

I. - ETAT DU VALOIS A LA FIN
DE LA GUERRE DE 100 ANS.

Lorsque Charles d'Orléans revient en France, en 1440, le 3 Novembre exactement, après 25 ans de captivité, son duché de Valois était dans un état de misère épouvantable.

Quand il était enfant, le Valois avait encore une relative prospérité malgré les lourdes impositions établies par son père Louis d'Orléans, prince fastueux de nature, qui pour assurer la défense du duché, avait construit le vaste château de Pierrefonds, commencé sur des plans aussi grandioses celui de La Ferté-Milon et complété en certains points les fortifications de Béthisy, Montépilloy, Crépy, Vez, sans oublier en avant-garde le château de Coucy.

Mais Louis d'Orléans est assassiné le 23 novembre 1407, à Paris, rue Barbette, par les hommes du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. Charles n'a alors que 13 ans (1). Il épousera en 1410 Bonne d'Armagnac dont le père sera bientôt en fait le chef du parti d'Orléans, d'autant qu'en 1415, Charles, malgré sa vaillance, est blessé et fait prisonnier par les Anglais, à la bataille d'Azincourt.

La guerre fera rage entre Armagnacs et Bourguignons, entre Anglais et Français. Le Valois se trouve être le lieu des plus durs combats car il sépare les possessions du duc de Bourgogne et de ses alliés, il couvre le nord de Paris. La guerre deviendra encore plus dure après l'assassinat du duc de Bourgogne à Montereau en 1419.

Crépy, la capitale du Valois, est prise par les Bourguignons en 1408, puis reprise par les Armagnacs en 1411, pour retomber aux mains des Bourguignons et être reprise en 1412 par les Armagnacs. En 1422, ce sont les Anglais qui tiennent le Valois et Crépy. En 1429, Jeanne d'Arc reprend Crépy et délivre le Valois qui est repris en 1431 par les Anglais. Le duc de Bedford furieux de la résistance de la garnison en fait passer tous les hommes au fil de l'épée. Il faudra attendre 1433 pour que Charles VII reprenne définitivement le Valois.

A. - Les réquisitions pleuvent pour assurer les vivres nécessaires aux troupes ; le recueil de Beauvillé nous en donne un exemple pour le troisième trimestre de l'année 1411, à Crépy-en-Valois ; le 3 octobre 1411, la ville est obligée de fournir l'avoine nécessaire pour 392 chevaux d'un parti d'Orléans. Le 16 novembre 1411, ce sont de nouvelles réquisitions pour la fourniture d'avoine des 500 chevaux des troupes, cette fois-ci, du Roi. Mais le 2 décembre 1411, c'est une lourde contribution de guerre qui est exigée par Valéran de Luxembourg comte de Saint-Pol, on a ainsi des précisions sur les fournitures d'avoine, puisqu'il reste des actes concernant le grainetier de Crépy ; mais d'innombrables réquisitions de nourriture et d'objets pleuvent également sur la ville et les villages d'alentour.

Les procédés de réquisition sont d'ailleurs simples : c'est la force, même lorsque l'on est du même parti ; le 3 mai 1435, Michaud Dinant, lieutenant de Gautier Boussac, capitaine des ville et château de Crépy « pour le soustènement de moi et de mes compagnons étant en garnison audit Crépy », opère son prélèvement à l'égard de Pierre Doliye, fermier de Monseigneur le duc d'Orléans, « par voie de fait et détention de son corps prisonnier » ; mais puisqu'ils dépendent tous deux du duc d'Orléans, il lui en donne un reçu.

B. - Le passage de troupes nombreuses implique des pillages méthodiques de nos villages où l'on prélève vivres, animaux et argent ; nombreux sont les cas où l'on cite des pauvres paysans dont on serre la tête progressivement avec une corde ou dont on chauffe les pieds jusqu'à ce qu'ils avouent l'endroit où sont cachées leurs réserves. La violence de ces pillages est d'autant plus grande qu'il s'agit dans la plupart des cas, de troupes mercenaires étrangères, aussi bien du côté Anglais que du côté Français.

On en profite aussi pour faire prisonniers ceux qui paraissent susceptibles de payer rançon tels les pauvres moines de Val Chrétien que l'on met en dure prison, présumant que l'Ordre trouvera bien le moyen — ce qui arriva — de payer la rançon.

Ce ne sont d'ailleurs pas des armées régulières qui pillent et qui tuent, ce sont des bandes ; on tue ce qui est Armagnac, on tue ce qui est Bourguignon, on tue ce qui est pour le Roi, on tue ce qui est Anglais ; les bandes d'un même parti se battent entre elles. On se fait pilleur soldat pour vivre en abandonnant son métier. Eustache Deschamps écrit ainsi :

Mais charcuns veut écuier devenir,
A peine est-il aujourd'hui nul ouvrier,
C'est ce qui fait chierté, faulte et ennui
Prandre, piller, dérober et ravir
Les gens tuer et vivre de l'autrui
Guerre et mouvoir, feu bouter et traïr
Hélas ! qu'on doit tels larrons justicier
Et contraindre de leur métier tenir
A peine est-il aujourd'hui nul ouvrier.

On retrouve les mêmes doléances dans la Chronique de Charles VI dont voici la traduction :

La France n'avait pas seulement à gémir de se voir ainsi maltraitée par ceux qu'elle avait doucement élevés et qui montés sur des chevaux carapaçonnés portant casque et aigrette se disaient nobles, mais ce qu'elle regardait comme affligeant au-delà de toute mesure, c'est que des paysans et des vilains, laissant l'agriculture et les arts manuels, sortissent armés des forêts et des retraites et dépouillaient les voyageurs et ceux qui portaient les marchandises du pays ou de l'étranger dans les villes...

C. - Les intempéries aggravent la situation. Il y avait déjà eu de très grands froids notamment en 1408 où les rivières gelèrent, les sources tarirent, les amas de neige interrompaient la circulation ; les vignes, si importantes alors dans nos régions, et les vergers furent détruits. « Malgré un grand feu, l'encre gèle dans ma plume » écrit un écrivain contemporain. Ce grand froid recommence en 1419 et 1420 comme le rappelle A. Poilleux (3). En 1437 « les eaux « étant glacées et la terre couverte de neige, les Anglais habillés « en blanc pour ne pas être aperçus, surprennent la ville de « Pontoise par escalade » (fait suffisamment extraordinaire pour qu'on le mentionne même dans l'Art de vérifier les dates) ; en 1438, c'est la famine ; des pluies continuelles et une intempérie dans l'air, nous dit Carlier (4), avait causé des pertes funestes dont on ressentait encore les suites en 1440.

D. - Mais il est un fléau qui compte presque autant que la guerre, c'est la peste. Le journal d'un Bourgeois de Paris nous précise que la peste ayant emporté en 1418 presque tous les laboureurs de l'Ile-de-France, il n'y eut pas de récolte en 1419 ; on se mit alors à pourchasser les chiens « en mangeant toutes chairs et tripes ». Le ravage causé par cette épidémie est d'autant plus grand que la population est sous-alimentée et misérable. La peste de 1438 aurait fait d'après Levasseur dans son Histoire de la population française, 40.000 victimes à Paris (5).

E. - A tous ces malheurs s'ajoutent les ravages causés par les loups qui ne trouvent pas les moyens de se nourrir, étant donné la misère générale. Ils entrent dans les villages, particulièrement au cours des années 1437 et 1438 ; nombre de femmes et d'enfants sont mangés par les loups ; ceux-ci arrivent même dans Paris : c'est ainsi qu'une bande de loups entre dans la ville où l'on

parvient à les détruire après qu'elle eut fait 14 victimes ainsi que nous le précise le Journal d'un Bourgeois de Paris. Tous les habitants de la forêt de Retz doivent prendre part à la chasse aux loups et les communes éloignées doivent envoyer des chasseurs. C'est ainsi que Neuilly-Saint-Front établit une taxe de deux deniers parisis par ménage pour payer leurs chasseurs de loups (4).

Lorsque Charles d'Orléans rentre dans son Valois en 1440, après 25 ans de captivité, tout est en ruine et déserté ; la capitale, Crépy, a été détruite, le château en partie démoli, le château de Béthisy a été ruiné, Pierrefonds gravement endommagé, Villers-Cotterêts saccagé ; les Anglais ont même systématiquement détruit les arbres et plantes qui l'entouraient. La population de Crépy est si réduite que le seul four banal du château suffit à l'approvisionnement. Quant à nos villages, la situation est pire encore ; une charte du 16 août 1444 dont le texte nous a été heureusement conservé par Beauvillé, nous précise que dans mon village de Largny, la population est tombée de 150 feux à 11. On admet en général qu'au XIV^e siècle, le feu correspondait en moyenne à un groupe de 4 personnes mais la maison qui constituait ce feu pouvait être plus ou moins peuplée ; or, cette charte nous indique qu'en 1444 il y a onze ménages dont il y a partie femmes veuves et varlets servants ; de près de 1.000 habitants, la population était tombée à une quarantaine . Il y a plus dramatique : d'autres villages comme Feigneux n'en ont plus aucune (charte de 1444) ; de même, à Etrépilly près de Château-Thierry, il n'y a plus d'habitants (charte du 15 janvier 1444). Les uns sont morts, d'autres ont fui, se sont réfugiés dans les bois.

Que va faire Charles d'Orléans pour « repopuler » son duché de Valois devant une telle misère ?

II. - LE PROBLEME DE LA RANÇON

Un autre problème, au moins aussi grave, préoccupait également Charles d'Orléans, celui de sa rançon. Il était resté 25 ans prisonnier avant que l'on puisse arriver à régler cette question.

Les rançons étaient alors un moyen de financer les guerres et l'on est stupéfait de l'énormité des sommes qu'elles représentaient. L'histoire nous parle de la rançon du roi Jean le Bon fait prisonnier à Poitiers et du mal que l'on eut à recouvrer à travers tout le royaume les sommes nécessaires. On nous parle aussi de la rançon de du Guesclin. Celle demandée pour la libération de Charles d'Orléans était considérable. Poilleux estime qu'elle représentait les deux tiers des sommes que le Parlement d'Angleterre avait accordées à son Roi durant 7 ans mais il est difficile de garantir l'exactitude de cette évaluation.

On comprend dès lors le soin avec lequel on gardait les prisonniers et l'on veillait sur leur santé. Financièrement, on en arrivait souvent à céder par avance une part de la rançon escomptée ; c'était une façon de se prémunir contre les risques de

disparition. Aussi dans les respectables traités d'assurance sur la vie, indique-t-on que les premiers essais de calcul de mortalité ont été faits en matière de rançon au Moyen-Age.

Le cas de Charles d'Orléans fut d'ailleurs particulier, car le roi Henri V d'Angleterre ne voulait à aucun prix qu'il soit libéré et l'avait même précisé dans ses dernières volontés.

Chose étrange, c'est le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui réconcilié avec le roi de France par le traité d'Arras en 1435, fut, aidé d'ailleurs par sa femme, l'instigateur et le négociateur du retour de Charles d'Orléans. C'est au fils de celui qui avait fait assassiner Louis d'Orléans que Charles dut en grande partie sa liberté.

Les pourparlers durèrent plusieurs années au cours desquelles le duc de Bourgogne et Charles d'Orléans échangeaient des épîtres en vers dont voici quelques extraits.

Réponse de Bourgogne à Orléans :

Ne mettez point en oubliance
l'Etat et le Gouvernement
de la noble maison de France
qui se maintient piteusement...
Pensez à votre délivrance
Je vous en prie chèrement
car sans ce, je n'ai espérance
que nous ayons paix nullement.
On la hait tant mortellement
que trop peu trouve de faveur.

Une autre de ces épîtres de Philippe le Bon commence par ces mots émouvants : « S'il en était à mon vouloir... »

Voici parmi les dernières, une lettre d'Orléans à Bourgogne :

Je dois être une saison
élargi pour pourchasser
la paix, aussi ma rançon.

En Angleterre, beaucoup estimaient désormais préférable de toucher une forte rançon plutôt de garder Charles prisonnier puisque la paix était faite entre le duc de Bourgogne et le roi de France et que la situation militaire allait en se dégradant.

Le Parlement réuni à Windsor en accepta le principe malgré les récriminations du duc de Gloucester qui voulut que sa protestation soit enregistrée.

La somme exigée était considérable ainsi que le précise la convention du 2 juillet 1440 écrite en latin : 80.000 écus d'or payés d'avance, 120.000 écus d'or payables dans les six mois de la libération, ensuite 20.000 écus d'or. Le dauphin, le duc de Bretagne, le duc d'Alençon, le comte de Vendôme entre autres, s'engagèrent pour garantir ce paiement. Charles dut jurer sur les évangiles qu'il respecterait ces clauses et ne prendrait pas les armes contre le roi d'Angleterre pendant un an, sinon qu'il retournerait en captivité.

Ce fut le duc de Bourgogne qui accueillit Charles à son retour en France en novembre 1440. Charles, veuf depuis de nombreuses années puisque Bonne d'Armagnac était morte l'année même de la bataille d'Azincourt, épousait, comme prévu, la nièce de Philippe de Bourgogne, Marie de Clèves, à St-Omer, le 18 novembre 1440 ; elle n'avait que 14 ans alors que son époux en avait 46.

Le duc de Bourgogne ne s'était pas borné à être le négociateur du retour de Charles d'Orléans ; il s'était personnellement engagé à participer à sa rançon pour 30.000 écus d'or. Pour y arriver, il décide d'impositions spéciales sur diverses prévôtés, notamment sur celles de Péronne, Montdidier et Roye, pour lesquelles la charte précise que la taxe de 500 saluts d'or leur est assignée « pour parfournir et payer le reste de la rançon du duc d'Orléans et de Valois nagaires prisonnier des Anglais, anciens ennemis de ce royaume ».

Le métier de collecteur d'impôt n'était d'ailleurs pas de tout repos comme en témoigne une quittance datée du 24 septembre 1439. Il s'agit des frais payés aux archers du duc de Bourgogne envoyés à Saint-Quentin et villages environnants pour faire rentrer une contribution de 560 livres parisis ; outre les dépenses de séjour et chevauchée, il y a les salaires payés « aux chirurgiens et « mires qui ont appareillez et gary les aucuns d'eux, de certaines « playes et navrures qui leur avaient été faites par Jacotin de « de Baingthun et ses agents » ce qui ne prouve pas une tendresse particulière des gens de Saint-Quentin pour les agents du fisc... au moins au XV^e siècle.

III. - LES MESURES DE REPOPULATION PRISES PAR CHARLES D'ORLEANS ET LA RENAISSANCE DU VALOIS.

Que va faire Charles d'Orléans à l'égard des populations du Valois dont les députés sont venus les premiers le féliciter de son retour et ont tenu à participer aux frais de ses noces ?

A. - Sa rançon le préoccupe, mais il ne veut pas imposer de ce fait de nouvelles charges au Valois qui a été si désolé par les guerres ; il pourra par contre en demander dans une certaine mesure à l'Orléanais moins éprouvé.

Il a vendu d'avance les terres et seigneuries de Chauny, Condren, Vouel, Faillouel et Frières à Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, moyennant 10.000 écus d'or pour payer sa rançon, ce que confirme les lettres patentes de Charles VII du 12 avril 1440. Il vend en décembre 1440 la seigneurie de Levignen, entre Crépy et Villers-Cotterêts. Il vend Beaugency en 1442. Il va, des années durant, s'efforcer par de nombreuses démarches, d'en finir avec les engagements qu'il a pris pour sa rançon. Mais il a tenu à ne pas surcharger de ce fait la pauvre population du Valois ruinée par les guerres.

B. - Le problème fondamental sera de voir disparaître les routiers, les écorcheurs, les bandes de pillards qui désolent le pays. Rien d'efficace ne pourra être fait tant que ceux-ci n'ont pas disparu. Cette situation angoissante concerne d'ailleurs tout le royaume. Charles VII a bien pris en 1439 des mesures contre les écorcheurs. Mais, de façon scandaleuse, son propre fils, celui qui sera le roi Louis XI, se révolte contre son père en s'alliant à de grands féodaux ; c'est à nouveau le désordre, la Praguerie de 1440. Charles VII poursuit les conjurés et pardonne. Il faut à tout prix se débarrasser des écorcheurs en les envoyant se battre à l'extérieur comme l'a fait du Guesclin pour les grandes compagnies ; beaucoup périront ainsi en Lorraine ou contre les Suisses. L'armée régulière est organisée par les grandes ordonnances de 1445 et 1446. La paix règne dans nos campagnes du Valois.

C. - Charles d'Orléans veut, pour employer son expression, repopuler le Valois. Il faut permettre aux villages déserts de retrouver des habitants afin que les cultures puissent reprendre. Charles les exonère des redevances arriérées : il va pratiquer en outre ce que nous appellerions aujourd'hui des exonérations fiscales. Pour ne pas allonger cet exposé, nous ne citerons ici que trois exemples concernant mon village de Largny-sur-Automne, celui d'Etrépilly près de Château-Thierry et celui de Feigneux pour lesquels nous avons d'ailleurs le texte des lettres patentes.

Voici en ce qui concerne Largny le début de cette lettre : « Reçu l'umble supplication de noz chers et bien aimés les manans et habitants de nostre ville de Largny contenant que depuis longtemps ils ont eu moult de pertes à souffrir et soustenir pour le fait de la guerre, à l'occasion de laquelle n'est demoure en ladicte ville que onze maisnages, dont il y a partie femmes veoves et varlés servants et soulaient estre deux cent cinquante feux anciennement. Et en sont les aucuns prisonniers et les autres en fuite, et pour doubte n'osent labourer et ne leur est pas possible de paier jusques ad ce qu'ils soient en plus grant nombre et convalescence, actendu leur povreté et les autres grans charges et pertes qu'ils ont euez à soustenir, tant en tailles, rançons, comme la perte de leur labour qui tout fut perdu durant le temps que le siège fut à Creil et à Pontoise et autrement en diverses manières ».

A Etrépilly, la situation est aussi grave : « à l'occasion de la guerre, ils se sont absentez du pays, et les aucuns mors et habandonnez et perduz tous leurs biens, et leurs héritages demourez en ruine et déserts, et tellement que le lieu est inhabité ».

Charles d'Orléans par acte du 16 août 1444 donne aux habitants de Largny décharge de tous les arriérés, ils n'auront rien à payer de ce fait. Pour les années 1445, 46, 47 et 48, il réduit de moitié les redevances qui étaient de 12 francs, 9 muids d'avoine et 4 chapons. Par une autre charte, il confirme les privilèges des habitants de Largny en matière de droit d'usage dans la forêt de Retz, ce qui leur permet d'avoir du bois et de faire pacager dans certains secteurs leurs troupeaux et notamment les porcs.

A Etrépilly, Charles d'Orléans donne également décharge de tous les arriérés, il fait remise totale des redevances de l'année, soit 3 muids et 3 mines d'avoine et 60 sols parisis ; il réduit de moitié les redevances pour les quatres années suivantes.

A Feigneux dont les habitants ont totalement disparu, il a prévu une exonération de toute redevance pendant 2 ans pour ceux qui reviendraient dans ce village, mais les officiers du fisc, qui ne perdent jamais leurs droits, estiment que les 2 ans d'exonération jouent à partir de la date où la charte a été concédée alors que les habitants estiment que les 2 ans d'exonération commencent à courir du jour où ils sont revenus sur leur terre. Le duc donne raison aux habitants et peu à peu ceux qui s'étaient réfugiés dans les bois et qui avaient fui la région reviennent.

Ces chartes nous montrent par ailleurs la crainte qu'avait le duc d'Orléans de ne pas voir respecter scrupuleusement ces mesures libérales, par ses officiers fiscaux. Le texte précise bien qu'ils doivent se conformer intégralement à ses ordonnances et ne chercher ni chicanes ni à molester en aucune manière les habitants. Des précisions répondant aux mêmes préoccupations sont données aux gens des Comptes du duché.

Au surplus, il est intéressant de voir par qui ont été signées et contresignées les lettres de Charles d'Orléans données à Crépy-en-Valois le 16 août l'an de grâce 1444. Elles portent la signature de Monseigneur le duc, c'est-à-dire de Charles d'Orléans, de Monseigneur le comte du Dunois, le célèbre compagnon de Jeanne d'Arc qui est entré dans la légende sous le nom du beau Dunois, le Bastard des Vertus qui était aussi un des grands combattants de la guerre de Cent ans, enfin par les gouverneurs de Valois et de Blois ; Jean le Fuselier et Etienne le Fuselier ; ceux-ci originaires de Crépy, n'étaient pas des combattants à proprement parler mais avaient toujours été fidèles au duc même dans les périodes les plus tragiques, aussi celui-ci les avait-il investis de toute sa confiance et des charges les plus élevées.

D'un autre point de vue fiscal, afin de faciliter les transactions, le duc Charles exempte les habitants de Crépy du droit de scel et contrescel qui entravait la marche des juridictions.

D. - Il se préoccupe aussi de voir reconstruire des habitations. Personnellement, étant donné que cela serait trop onéreux, il ne reconstruira pas le château de Béthisy. A Crépy, il se borne à réparer quelques corps de logis, à rétablir le donjon et l'enceinte, mais il donne aux habitants le droit de prendre les matériaux provenant des restes du château pour construire leurs demeures dans l'enceinte. Les grèneries de Crépy et de Béthisy ayant été détruites, il ne les rebâtit pas et groupe l'ensemble à Verberie.

Il s'occupe de remettre en valeur la forêt de Retz qui avait été en partie saccagée, rétablit en 1445, la maîtrise de la forêt, fait réviser les droits d'usage afin de supprimer les abus qui s'étaient produits pendant ces périodes de trouble, ce qui ne l'empêche pas

de veiller dès 1441 à ce que l'approvisionnement en bois de la verrerie de Saint-Sauveur soit assuré car les verreries sont économiquement utiles.

Charles d'Orléans était « grand ménager des arbres de ses forêts » comme le précisent les études de R. de Maulde ; quant à la forêt de Retz il y tenait d'autant plus que c'est sur ces revenus que Charles payait la rente de sa sœur Marguerite d'Etampes.

Grâce à la paix enfin revenue grâce à la bienveillance dont le duc Charles a fait preuve à l'égard de la population, le Valois renaît à la vie, les terres sont à nouveau cultivées, le commerce reprend ; comme après tous les grands conflits, la natalité augmente. La France entière renaît y compris les régions qui ont particulièrement souffert, comme la nôtre, la Normandie et, pour d'autres raisons, la Provence. Ronsard célébrera plus tard cette France reverdissante.

Nous sommes d'ailleurs frappés encore aujourd'hui de voir le nombre de demeures construites à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle qui subsistent encore dans notre région et particulièrement à Crépy-en-Valois.

IV. - LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE DE LA FRANCE PAR RAPPORT AUX PAYS VOISINS.

Le redressement économique après une telle misère nous amène à nous demander comment la France a pu reprendre sur le plan international un rôle de premier plan.

On est étonné de constater que si peu de temps après une aussi grande détresse, une cinquantaine d'années environ, en 1493, le roi de France n'hésite pas à se lancer dans les guerres d'Italie que poursuivra d'ailleurs le propre fils de Charles d'Orléans devenu le roi Louis XII et l'on se demande comment la France exsangue en 1440 pourra tenir tête sous le règne de François 1^{er} à la puissance de Charles-Quint.

Mais on constate aussi qu'en ce qui concerne l'époque que nous venons d'étudier, on trouve des diminutions de population considérables dans les pays voisins ; les érudits allemands et anglais aboutissent aux conclusions suivantes :

En Allemagne, la Franconie et le Wurtemberg comptent 20 % de localités disparues, cette proportion atteint 44 % pour la Hesse et va jusqu'à 66 % dans le nord de la Thuringe. On compte 1.200 villages détruits dans l'Allemagne du Sud-Ouest où il y a d'ailleurs eu de graves luttes entre cités ; on compte 1.500 villages disparus en Bohême où s'est déroulée la guerre sanglante des Hussites.

En Angleterre, 10 % des villages ont disparu entre 1350 et 1480 bien que ce pays n'ait pas été envahi et qu'il ait profité des énormes prélèvements faits sur le sol de France ainsi que des très importantes rançons exigées pour la restitution des prisonniers.

Les indications données par Philippe Contamine notamment dans son livre sur Azincourt, les études faites en Allemagne par

W. Abel, les recherches sur les rapports entre la météorologie et l'histoire de la population de C. Easton nous semblent prouver qu'il y a eu en dehors des guerres, des facteurs particuliers de dépopulation. L'Europe semble avoir subi dans la première partie du XV^e siècle notamment, un véritable changement de climat avec des hivers extrêmement froids et très longs et des étés pluvieux. C'est pour employer l'expression de M. Contamine « une exaspération des contrastes cycliques de climat qui a provoqué une série de récoltes médiocres ou catastrophiques » d'où famine, épidémie, brigandage.

V. - CARACTERE ET BIENVEILLANCE DE CHARLES D'ORLEANS. SES LIENS AVEC NOTRE REGION.

Quant aux liens de Charles d'Orléans avec notre terroir, il faut se souvenir qu'il possédait le Valois, les Châtellenies de Beaumont-sur-Oise, de la Ferté-Milon, de Neuilly-Saint-Front, d'Oulchy-le-Château, de Béthisy et de Verberie — plus au nord, Coucy-le-Château que l'on appelait parfois Coucy-la-Merveille, Condren, La Fère et Chauny.

L'a-t-il souvent habité ? Nous possédons à ce sujet une documentation précieuse, grâce à M. de Laborde qui a relevé ses itinéraires et séjours d'après les chartes et documents de l'époque, ainsi que grâce à l'ouvrage magistral de P. Champion « La Vie de Charles d'Orléans ».

Ce n'est pas à Paris, dans les beaux hôtels que possédait son père que s'écoula son enfance, c'est à Brie-Comte-Robert, au milieu des grands jardins, c'est entre Chateaudun et Blois, c'est à Asnières-sur-Oise, souvent à Pierrefonds, à Coucy et également à Crépy-en-Valois, Château-Thierry et Villers-Cotterêts. Mais son père sera assassiné en 1407, alors qu'il n'a que 13 ans.

A peine devenu homme, nous le voyons en 1411 à Coucy de juin à août, à Crépy, à Acy-en-Multien, Senlis et Verberie, en 1412 à Coucy, Amiens et Beaumont, en 1414 à Saint-Quentin, au siège d'Arras et à Senlis. En 1415, c'est Azincourt, il est blessé et fait prisonnier. Il restera 25 ans en captivité.

A son retour, il débarque à Calais, le 5 novembre 1440, accueilli par le duc et la duchesse de Bourgogne qui ont été les artisans de sa libération. Il épouse à Saint-Omer, Marie de Clèves, nièce du duc de Bourgogne et est reçu fastueusement par ce dernier, à Bruges. Il va ensuite vers Paris où il arrivera le 14 janvier 1441 après être passé par Amiens, Noyon, le 9 janvier, Compiègne, Senlis. Où va-t-il s'installer ? Il a bien reçu, dès son arrivée en France une députation du Valois qui est venu le féliciter et à même tenu à participer aux frais du mariage, mais le Valois est dans un tel état de misère, ses châteaux si dévastés qu'il va

chercher refuge en Orléanais, relativement épargné par les dernières guerres et où il retrouvera une demeure. Il sera à Orléans le 24 janvier, mais il n'oublie pas son Valois où nous le trouvons en novembre de la même année.

En 1443, nous le voyons, en septembre, à la Ferté-Milon, puis en pèlerinage à N.-D. de Liesse. En 1444, il est à Crépy, durant le mois d'août, puis à Coucy et Pierrefonds en septembre et à la Ferté-Milon en décembre. En 1445, un acte mentionne sa présence à Neuilly-Saint-Front.

Il vivra désormais surtout à Blois-Orléans, avec souvent des voyages, notamment en Italie où il possède Asti et a des droits sur le duché de Milan du chef de sa mère Valentine Visconti. On le revoit pourtant dans nos régions en 1448, 1451, 1455, 1463 ; il mourra en 1465.

Nous retrouvons dans l'entourage du duc un certain nombre de familles de nos régions : Thomas de Dammartin fait partie de sa chapelle — Louis de Néry qui fut jadis son page, fit partie de la maison de la duchesse et en 1463 deviendra capitaine concierge du château de Villers-Cotterêts — Regnault le père receveur du Valois auquel le duc recommande le 23 décembre 1457 de compter à son pannetier Jean de la Fontaine, 200 écus d'or « qui devaient être employés à délivrer son rubis qu'il avait du engager ».

Mais ceux qui comptent le plus pour Charles d'Orléans sont les le Fuzelier, originaires de Crépy, qui lui furent si fidèles durant sa captivité. Un acte de donation en faveur de Jean le Fuzelier le rappelle en ces termes « qui a employé et mis en aventure son corps à plusieurs et divers voyages, passer la mer à aller de France en Angleterre ».

Nous savons d'ailleurs que parmi les fiefs devenus propriétés des le Fuzelier, il s'en trouvait un entre Orléans et Vierzon dans un village appelé Nouans. Or ce village s'appelle maintenant en souvenir de ces anciens serviteurs de Charles d'Orléans : Nouans-le-Fuzelier.

Nous retrouvons la même fidélité de Charles d'Orléans à l'égard de ceux qui l'avaient servi durant son épreuve lorsque nous le voyons donner la capitainerie de la Ferté-Milon et celle de Chauny à Jean de Saveuse qui l'avait accompagné comme otage en Angleterre — ou la Seigneurie de Neuilly-Saint-Front à Nivelon Savary.

Il est souvent difficile à la seule lecture d'un acte officiel d'apprécier les sentiments de celui qui l'a édicté. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne Charles d'Orléans dont P. Champion a pu faire une analyse méthodique des dépenses, grâce à son magnifique ouvrage, nous constatons que notre bon duc a trop connu d'épreuves pour ne pas compatir aux misères d'autrui et il était très proche de ses serviteurs et des petites gens qu'il sentait malheureux.

Aussi s'occupait-il de ses nombreux filleuls, leur donnant des habits, faisant entretenir à l'école l'enfant d'un poissonnier, faisant par ailleurs, soigner les malades qu'il connaissait, payant les frais

de mariage de son barbier ou de son valet, payant de même la sage-femme pour la gesine de la femme de son valet de chambre Colin.

En cas de difficultés il intervient, il donne en 1463 à Regnault le père, receveur de Crépy, 40 livres pour faire « meilleur logis » ou à Guillaume Doulce 20 livres pour reconstruire sa maison incendiée.

Il s'émeut devant les cas douloureux, il vient en aide à la veuve d'un écossais exécuté à Blois, pour qu'elle puisse nourrir ses enfants — à un pauvre enfant dont la mère est en prison — à un écuyer dont la maison a été incendiée. Ses comptes nous montrent constamment sa grande générosité envers les malheureux, et il ne craint pas avec bonhomie et sans aucun ascétisme de servir à dîner aux pauvres lors de certaines fêtes religieuses.

Il aime bien deviser avec les uns et les autres quelque soit leur état et les marchands ambulants ne craignent pas de se présenter à lui ; il écrit d'ailleurs à leur sujet, cette charmante petite poésie qui marque bien sa simplicité :

Petit mercier, petit panier
Pourtant, si je n'ai marchandise
Qui soit du tout à votre guise
Ne blamez pour ce, mon métier
Je gagne denier à denier
C'est loin du trésor de Venise.
Et tandis qu'il est jour ouvrier
Le temps perd quand à vous devise
Je vais parfaire mon emprise
Et parmi les rues crier
Petit mercier, petit panier.

Il accueillait aussi volontiers poètes et rimeurs et pardonne à ceux qui ne sont pas blancs comme neige, tel François Villon qui célèbre sa bonté dans ses vers et écrit un éloge de la petite Marie qui naquit après 16 ans de mariage entre Charles d'Orléans et Marie de Clèves.

En priant Dieu, digne pucelle
de vous doint (donner) longue et bonne vie ».

Il lui devait bien cette reconnaissance puisqu'il était en prison à Orléans pour un nouveau méfait et qu'il fut libéré à l'occasion de l'entrée dans cette ville de cette petite fille.

En conclusion, Charles d'Orléans, le poète du nonchaloir, nous apparaît comme un prince sensible aux malheurs de la population et cherchant d'autant plus à y remédier qu'il avait été lui-même longuement à l'épreuve. Nous ne saurions mieux exprimer son sens de la pitié qu'en rappelant ses propres termes, lorsqu'il essayait dans un cas fort grave, de défendre son gendre, le duc d'Alençon, devant le roi Charles VII, en lui rappelant que « nous ne sommes que de pauvres hommes de chair et d'os ».

A MOREAU-NÉRET.

NOTES

(1) Charles d'Orléans est né le 24 novembre 1394 à Paris en l'hôtel Saint-Pol. Il avait un frère aîné Louis, né en 1391, qui mourut en 1395. Certains historiens anciens ont reproduit l'erreur de la chronique du religieux de Saint-Denys, en donnant à Charles la date de naissance de ce frère — voir Emile COLLAS : Valentine de Milan, duchesse d'Orléans (Paris 1911) et P. CHAMION : vie de Charles d'Orléans.

(2) Le recueil de documents inédits concernant la Picardie, publié à Paris en 1860 par DE BEAUVILLÉ, constitue une documentation exceptionnelle pour cette époque et pour notre région, d'autant que l'on y retrouve le texte intégral de nombreuses pièces et chartes qui ont été brûlées lors des bombardements de 1914-1918.

(3) Antoine POILLEUX - Le duché de Valois pendant les XV^e et XVI^e siècle, Soissons et Villers-Cotterêts 1842.

(4) CARLIER - Histoire du Duché du Valois 1764.

(5) LEVASSEUR dans son histoire de la population française avant 1789, Paris 1889-1892, nous donne également de précieux renseignements sur la façon d'évaluer le nombre de personnes concernant les feux, selon les époques et les régions.



Les ouvrages fondamentaux sur la vie et l'œuvre poétique de Charles d'Orléans sont ceux de P. Champion « poésies de Charles d'Orléans 1923-24 » à Paris, et « Vie de Charles d'Orléans, » réédité en 1971 à Paris. Cet ouvrage est utilement complété par l'œuvre de Laborde sur les itinéraires de Charles d'Orléans.

Il nous a paru inutile de faire une bibliographie détaillée des œuvres aussi célèbres que celles de François Villon, Eustache Deschamps, Le journal d'un bourgeois de Paris, la chronique de Charles VII ou l'art de vérifier les dates, ainsi que des grands ouvrages sur les rapports des rois de France, des ducs de Bourgogne, des rois d'Angleterre et des ducs d'Orléans, ou des ouvrages classiques de Bataille, Bergeron, etc. concernant le Valois.
